

E 5616

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 15 septembre 2010

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 15 septembre 2010

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Virement de crédits n° DEC44/2010 - Section III - Commission - de l'exercice financier 2010.

13374/10



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 13 septembre 2010
(OR. en)**

13374/10

FIN 381

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: M. Janusz LEWANDOWSKI, Membre de la Commission européenne
Date de réception: 10 septembre 2010
Destinataire: M. Melchior WATHELET, Président du Conseil de l'Union européenne
Objet: Virement de crédits n° DEC44/2010 - Section III - Commission - de l'exercice financier 2010

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC44/2010.

p.j.: DEC44/2010



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 08.09.10

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2010
SECTION III - COMMISSION TITRES 12, 29

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 44/2010

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 2902 Production d'informations statistiques

ARTICLE - 29 02 03 Programme statistique communautaire 2008-2012

CE - 800 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1202 Stratégie politique et coordination de la direction générale «Marché intérieur»

ARTICLE - 12 02 02 Programme Solvit et plan d'action sur les services d'assistance du marché unique

CE 800 000

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

12 02 02 - Programme Solvit et plan d'action sur les services d'assistance du marché unique

b) Données chiffrées à la date du 11/08/2010

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	p.m.
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	0
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	800 000
7. Renforcement proposé	800 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	N/A
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 11/08/2010	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

SOLVIT est un réseau de résolution de problèmes en ligne, au sein duquel les États membres de l'UE coopèrent pour régler, sans recourir à la justice, des problèmes résultant de la mauvaise application de la législation du marché intérieur par les autorités publiques. Il existe un centre SOLVIT dans chaque État membre de l'Union européenne. Les centres SOLVIT peuvent contribuer à traiter les plaintes émanant tant des citoyens que des entreprises. Ces centres, qui relèvent des administrations nationales, s'engagent à fournir des solutions réelles aux problèmes dans un délai de dix semaines.

La poursuite du développement de SOLVIT et la rationalisation des services d'assistance du marché unique, notamment du portail «L'Europe est à vous», font partie des mesures de suivi issues du réexamen du marché unique. L'objectif est d'offrir des solutions et des opportunités aux citoyens et aux entreprises en leur fournissant des informations sur l'exercice de leurs droits dans le domaine du marché unique.

Le plan d'action sur les services d'assistance du marché unique (SMAS) a pour but de proposer un ensemble rationalisé de services visant à aider les citoyens et les entreprises à comprendre leurs droits et à les exercer dans un contexte transfrontalier au sein de l'UE. Des connexions plus étroites seront créées entre un éventail élargi de services d'assistance au public gérés par la Commission et un point d'accès unique sera mis en place pour permettre au public de trouver plus facilement et sans délai le type d'assistance qui convient.

La ligne budgétaire consacrée à SOLVIT n'a reçu aucune dotation en 2010. Le budget proposé, soit 800 000 EUR, est destiné à couvrir des dépenses pour la gestion ainsi que pour l'amélioration de la base de données SOLVIT et du portail «L'Europe est à vous», pour des activités de promotion de SOLVIT et dudit portail ainsi que pour la création d'outils devant permettre une coopération renforcée entre les deux ressources. Les éléments des services d'assistance du marché unique sont désormais en place et une campagne de sensibilisation sera organisée afin de promouvoir cette nouvelle offre de services.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des projets que la Commission compte lancer avant la fin de l'année et des besoins budgétaires:

PROJETS RESTANTS POUR 2010	
Projet	Budget nécessaire (EUR)
Panneaux d'information «L'Europe est à vous» à Bruxelles	3 000
27 ^e atelier SOLVIT (Bruxelles – novembre 2010)	4 000
Version améliorée des applications de base de données SOLVIT et du service d'orientation pour les citoyens	75 000
Maintenance du portail «L'Europe est à vous»	530 000
Formation «Captive» concernant le service d'orientation pour les citoyens	20 000
Formation SOLVIT pour nouveaux venus (novembre 2010)	21 000
Rédition de brochures promotionnelles SOLVIT (dans toutes les langues de l'UE)	30 000
Rapports annuels 2010 SOLVIT/service d'orientation pour les citoyens (impression)	7 000
Réunions du comité de rédaction	5 000
Matériel promotionnel SOLVIT	80 000
Événements organisés par les représentations de la CE visant à promouvoir les nouveaux services d'assistance intégrés	25 000
TOTAL	800 000

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

29 02 03 - Programme statistique communautaire 2008-2012

b) Données chiffrées à la date du 11/08/2010

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	51 219 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	968 039
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	52 187 039
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	6 795 852
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	45 391 187
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	44 591 187
7. Prélèvement proposé	800 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	1,56%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	2 788 006
2. Crédits disponibles à la date du 11/08/2010	831 505
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	70,18%

d) Justification détaillée du prélèvement

Dans l'état actuel de l'exécution, il est prévisible que les crédits d'engagement disponibles en 2010 sur la ligne 29 02 03 ne seront pas entièrement utilisés cette année, compte tenu des deux facteurs distincts suivants:

- 1) en janvier 2010, Eurostat a reçu un montant de 2,56 millions d'EUR du fait de la participation de la Suisse au programme statistique communautaire 2009. Étant devenus disponibles au cours de l'exercice 2010, ces crédits supplémentaires seront utilisés pour couvrir une partie des besoins de 2010;
- 2) à la suite d'un recouvrement découlant de contrôles ex post, des recettes affectées d'un montant de 1,28 million d'EUR ont été perçues en décembre 2009 et ont ensuite fait l'objet d'un report de droit à l'exercice 2010. Ainsi, ce montant supplémentaire est à présent disponible en 2010.

Ces deux recettes différentes se rapportaient à 2009, mais leurs montants n'étaient pas disponibles en temps utile pour pouvoir être engagés pendant cet exercice. Ces dotations supplémentaires sont donc prises en compte pour déterminer le niveau des crédits de 2010 nécessaires à la mise en œuvre du programme statistique pendant l'année en cours.

En raison des éléments susmentionnés, une partie des crédits d'engagement initialement prévus dans le budget 2010 ne sera pas nécessaire en 2010. Un montant de 800 000 EUR peut donc être mis à disposition.